



PROCES VERBAL de l'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE DE LIGUE

Samedi 4 mars 2017 – 14h00

Modification des statuts.

Olivet - Maison Régionale des Sports - 1240, rue de la Bergeresse

- **Clubs – organisateurs et licencié individuels présents ou représentés**

J3 SPORTS AMILLY	R.S SAINT CYR	
ASFAS TRI	ST AVERTIN SPORTS TRI 37	
ASPTT 36	ST LAURENT	
ASPTT ORLEANS	TCC 36	
BOURGES TRI	TRI ATTITUDE 41	
CHARTRES METROPOLE TRI	TRI ST AMAND DUN 18	
TRI DUNOIS 28	UDSP 45	
RABELAIS CHINON	VENDOME TRI	
A.S GIEN	C.OVERNOUILLET	
T.C JOUE LES TOURS		
LES DAUPHINS DU BLANC	VIERZON TRI	
LOCHES TRIATHLON	VINEUIL SPORTS TRI	
LMA TRI 45	COTAME	
USG NOUATRE	LOT	
ORLEANS TRIATHLON CLUB	C.D TRI 37	
PUISEAUX TRI	C.D TRI 28	
A.C ROMORANTIN	M. Cédric ROYER (lic ind)	

- **Club absent et non représenté :** Veron Triathlon
- **Licences individuelles présentes ou représentées :** 1
- **Voix :** 1581 voix présentes ou représentées à l'A.G sur un total de 1617. Le quorum étant atteint, l'Assemblée Générale peut délibérer.
- **Membres du Comité Directeur présents:** Patrick PORCHER – Nathalie MANGENOT - Bruno FRICOT – Alain BETTOLO – Xavier BERENGER – Florent ROY – Jean – François TOUZE
- **Membres du Comité Directeur excusés :** Vivien BARTHELEMY - Robin BETTOLO – Alain LE BAIL - Anne HUBERT
- Tous les participants ont été destinataires d'une convocation et d'un ordre du jour. Un émargement et un contrôle des pouvoirs sont effectués à l'accueil par le Secrétaire Général.



- Une convocation et un ordre du jour ont été adressés aux administrateurs dans les délais statutaires.

Le Président Patrick PORCHER ouvre l'Assemblée Générale Elective à 14h15 en présence de M. Denis JEAGER, représentant de la FFTRI, membre de l'ETU.

1. Modification des statuts : soulignées en ROUGE, les 2 modifications proposées.

Résolution 1 : article 1.1.1. L'association dite « ~~Ligue Régionale de Triathlon~~ » (~~L.R.TRI.~~) / Ligue du Centre Val de Loire de Triathlon fondée le 5 juillet 1985, déclarée à la Préfecture de Orléans (Loiret) sous le n° 8858 est un organe déconcentré de la Fédération Française de Triathlon et des Disciplines Enchaînées (F.F.TRI.). Elle a pour objet, sur le territoire de son ressort :

- d'organiser, de développer et de contrôler la pratique du Triathlon, du Duathlon, de l'Aquathlon, du Bike & Run et des disciplines enchaînées,
- de rassembler toutes les personnes, les associations et tous les organismes dont l'objet est la pratique ou l'organisation de Triathlon, du Duathlon, de l'Aquathlon, du Bike & Run et des disciplines enchaînées,
- d'exercer les pouvoirs techniques, administratifs et disciplinaires qui lui seront confiés par la F.F.TRI. ,
- de représenter ses membres auprès des administrations, institutions ou organismes qui sont intéressés par la pratique du Triathlon, du Duathlon, de l'Aquathlon, du Bike & Run


La résolution 1 est adoptée à l'unanimité.

Résolution 2 : 1.1.3. Elle a son siège social à ~~INGRE - 45140 - 8, rue Lavoisier~~ / à OLIVET - 45160 - 1240, rue de la Bergeresse. Le siège social peut être transféré dans un autre lieu par délibération de l'Assemblée Générale.

La résolution 2 est adoptée à l'unanimité.

Fin de l'Assemblée Générale Extraordinaire : 14h30



Le Président de Ligue	M. Patrick PORCHER	
------------------------------	--------------------	---